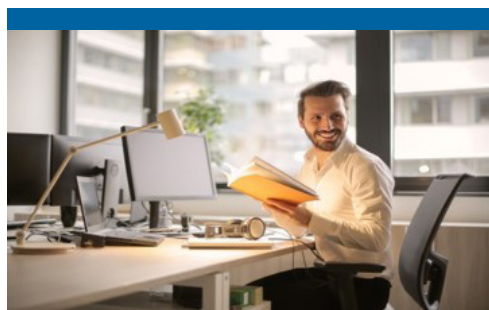


BTS Professions immobilières



Bien plus que vous aider à trouver une entreprise

Trouver un employeur est essentiel pour vous, nous le savons! Cependant nous considérons qu'il est tout aussi essentiel de le faire dans un environnement professionnel qui vous correspond. **Très attentifs à vos qualités** et à vos désirs, nous mettons tout notre savoir-faire, notre énergie et notre réseau partenaire pour chercher et trouver l'entreprise la plus adaptée à votre ambition, celle qui saura mettre en valeur vos qualités.

Celle qui vous va !

Nous ne cherchons pas une entreprise, **nous trouvons la vôtre.**

C'est pour nous la seule façon de vous témoigner le respect que mérite votre confiance.

Conditions d'admission

Test écrit
Entretien de motivation
Analyse de votre dossier scolaire

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur notre site Internet : www.aureisformation.fr
ou appelez le **01 83 95 49 15**.
Vous pouvez participer à une **réunion d'information** et de placement tous les **mercredis à 14h30** (sauf en décembre et en août).

Dotés d'une double compétence - technique et commerciale - les titulaires du **BTS Professions Immobilières** peuvent être chargés de **vendre** ou de **louer** des biens immobiliers (appartements, maisons, immeubles) et d'en assurer la promotion ou la gestion. Ces professionnels peuvent remplir diverses fonctions :

- **La fonction commerciale** consiste à prospecter une clientèle potentielle de propriétaires, à sélectionner des locataires, à rédiger des contrats de mandat et des baux et suivre le dossier jusqu'à sa conclusion.
- **La gestion immobilière** en cabinet gestionnaire de copropriétés concerne l'administration des immeubles, la préparation et la tenue des réunions des conseils syndicaux et des assemblées générales; la gestion locative permet de prendre en charge la comptabilité, l'entretien, l'assurance...
- **Les fonctions support** sont liées à la communication (maîtrise du vocabulaire professionnel, d'une langue étrangère dans une optique professionnelle et d'outils et de techniques en usage dans la profession), à laquelle s'ajoute le conseil en ingénierie de l'immobilier.

Certaines activités sont règlementées par la loi, et seuls les détenteurs d'une carte professionnelle peuvent les exercer. Le BTS Professions Immobilières rend son titulaire éligible à la délivrance de la carte T (Transaction) et de la carte G (Gestion).

Niveau requis : Baccalauréat S, ES, L, STMG ou Baccalauréat Professionnel

Rythme : 3 jours en entreprise et 2 jours en centre de formation

Durée : 2 ans

Validation : Diplôme d'Etat niveau III

Débouchés professionnels :

Agent immobilier, Négociateur(trice) immobilier, Gestionnaire de biens locatifs, Administrateur de biens immobiliers, Chasseur de biens immobiliers, Technicien immobilier, Administrateur de biens immobiliers, Gestionnaire social, Chargé d'études de notaire, etc...

Poursuite d'études :

Licence professionnelle métiers de l'immobilier, Licence professionnelle activités juridiques spécialité métiers du droit de l'immobilier, Bachelor en immobilier, etc...

CONSULTEZ les offres de nos partenaires :
www.aureisformation.fr

Documents à présenter pour votre entretien

- 1 CV daté et signé
- La photocopie de vos bulletins de note de terminale
- La photocopie de votre relevé de notes du Baccalauréat ou du dernier diplôme obtenu
- La photocopie de votre pièce d'identité
- 1 photo d'identité

BTS Professions immobilières

Programme

Matières générales

- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère appliquée à l'immobilier
- Culture économique, juridique et managériale

Matières professionnelles

- Conseil en ingénierie de l'immobilier
 - Droit et veille juridique
 - Économie et organisation de l'immobilier
 - Architecture, Habitat et Urbanisme, Développement durable
- Communication professionnelle
- Techniques immobilières
 - Transaction immobilière
 - Gestion (copropriété et locative)
- Conduite et présentation d'activités professionnelles

Missions possibles

Constitution d'un portefeuille de clients, la préparation et la rédaction des actes juridiques dans la vente ou la location, Gestion opérationnelle, Management de l'équipe commerciale

Règlement d'examen

Épreuves	Coefficient	Mode	Durée
E1 Culture générale et expression	3	Écrit	4h
E2 Communication en langue vivante étrangère	2	Écrit	2h
E3 Conseil en ingénierie de l'immobilier	4	Écrit	3h
E4 Communication professionnelle en français et en langue étrangère	2	Oral	20 min + 20 min de préparation
E5 Techniques Immobilières	6		
• Transactions Immobilière	3	Écrit	3h
• Gestion Immobilière	3	Écrit	3h
E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles	4	Oral	40 min
Épreuves facultatives	Coefficient	Mode	Durée
EF1 Langue vivante 2*		Oral	20 min (1)

(*) Les langues vivantes autorisées sont les suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais.

(1) Non compris le temps de préparation de 20 minutes.